



Dans le cadre des mesures de confinement mises en œuvre dès ce mardi 17 mars, la Municipalité a mis en place un plan de continuité des services municipaux.

## 1. SOLIDARITÉ

- **Le service d'aide à domicile** pour les personnes âgées ou fragiles est maintenu ainsi que la livraison des repas à domicile pour les bénéficiaires.
- **Le CCAS** assure un accueil téléphonique au 05 59 44 03 53, aux horaires d'ouverture habituels (du lundi au vendredi, 8h30-12h30 / 13h30-16h). L'accueil physique du public est interrompu. Des rendez-vous dictés par l'urgence pourront exceptionnellement être pris.
- **Les personnes fragiles ou isolées** sont recensées sur le registre communal afin de permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux.
- **Le Centre d'Animation Elgarrekin** accueille les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, qui sont mobilisés sur leur lieu de travail et membres de l'association, le mercredi (possibilité d'accueil le samedi, prendre contact par mail à elgarrekin@yahoo.fr ou par téléphone au 06 21 36 98 10 afin de réserver les journées. Places limitées).
- **Les services de la crèche « Espace Xitoak »**, sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sont fermés.

## 2. ÉDUCATION

Parallèlement à l'accueil fait par l'Education Nationale durant les heures de classe pour les enfants des personnels de santé, les agents municipaux prendront en charge ces enfants, tous les jours de classe, de 07h30 à 08h30, de 12h à 14h et de 16h30 à 18h30, dans les deux groupes scolaires publics Basté Quiéta et Ourouspoure.

## 3. SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES PUBLICS

- **Les interventions urgentes** sur les espaces et bâtiments publics, ainsi que le nettoyage seront assurés.
- **Les espaces publics** (parcs et jardins publics, bois et forêt en agglomération, sentiers pédestres et cyclables, zones de loisirs, berges de canaux et cours d'eau, les sentiers de randonnée balisés) sont interdits au public conformément à l'arrêté préfectoral du 19 mars 2020.

## 4. URBANISME ET TRAVAUX

**Les dossiers d'urbanisme et travaux en cours** seront traités en fonction de l'urgence et des délais à respecter.

Les nouveaux dossiers ne seront pas pris en compte, ils ne seront traités qu'à l'issue de la période de service minimum.

## 5. ORGANISATION DES SERVICES

- **L'accueil du public à la Mairie et au CCAS** est suspendu mais la prise de rendez-vous pour les urgences reste possible.

**L'accueil téléphonique** est maintenu au 05 59 44 15 27 (Mairie - du lundi au vendredi 08h30-12h30 / 13h30-17h ou 16h30 le vendredi) pour joindre les services techniques ou administratifs, et au 05 59 44 03 53 pour joindre le CCAS, aux horaires d'ouverture habituels.

- Dans les services, un système de roulement des agents a été mis en place pour assurer les missions essentielles et des astreintes ont été organisées pour gérer les urgences.

**Le télétravail** a été mis en place pour assurer la continuité des services municipaux dès lors que c'était possible.

## 6. COMMERCES ET SERVICES

Les **pharmacies et services médicaux** restent ouverts ainsi que les **commerces liés aux activités alimentaires et tabac-presse**.

Retrouvez la liste des commerces ouverts : <https://www.saintpierredirube.fr/fr/commerces-de-1ere-necessite/>

Le **bureau de Poste** de Saint-Pierre d'Irube redémarre ses activités à partir du mardi 21 avril. Dans un premier temps, il sera ouvert le Mardi, Jeudi et Samedi matin, de 9h à 12h.

## 7. EPHAD / MAISON DE RETRAITE

**L'hébergement et la protection** des résidents sont assurés dans les deux établissements.

Aucune nouvelle entrée n'est acceptée. Les visites sont limitées aux urgences et au personnel médical.

EPHAD HARRIOLA : 05 59 44 27 00 / EPHAD LES PINS : 05 59 44 73 00

## 8. MANIFESTATIONS ET ACTIVITES ASSOCIATIVES

Toutes les manifestations et activités culturelles et sportives, sont annulées ou reportées jusqu'à nouvel ordre.

## 9. DÉCHETS MÉNAGERS

[Page collecte des déchets : collecte-dechets/](#)

**Le service de collecte des déchets** est restreint : Conformément à une directive de la CAPB, les déchets ménagers seront collectés avec une diminution de la fréquence de ramassage.

Les déchets ménagers seront collectés tous les quinze jours :

- Secteur Nord (Basté-Quiéta à Ametzondo), le lundi, les semaines Paires
- Secteur Sud-Ouest, le jeudi, les semaines Paires
- Secteur Est, le jeudi, les semaines Impaires

Une collecte hebdomadaire est cependant maintenue **pour l'habitat collectif** pour éviter l'accumulation des déchets dans les locaux communs dédiés. Par ailleurs, la commune a organisé une surveillance des sites accueillants les bacs de regroupement pour veiller à leur bonne tenue.

Les déchets recyclables ne seront plus collectés et toutes les déchèteries seront fermées, dont celle de Villefranque. Pour toute question, un accueil téléphonique est ouvert au 08.00.64.20.14 ou au 05.59.44.15.27 (Accueil Mairie).

## 10. ENTREPRISES

Votre entreprise est impactée par le COVID-19 ? Retrouvez toutes les mesures de soutien ici <https://www.saintpierredirube.fr/fr/coronavirus-covid-19-mesures-de-soutien-pour-les-entreprises-impactees/>

La CCI de Bayonne a ouvert une cellule de crise et vous accompagne : [retrouver toutes les informations ici](#)

## ZOOM SUR LE « PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE » : ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ISOLEES, AGEES ET PLUS EXPOSEES AU RISQUE

Un **registre de recensement des personnes à risque vivant sur la commune** existe et permet l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles.

Les personnes concernées par ce dispositif sont :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes handicapées.

Si vous êtes dans une de ces situations et que vous êtes ou pourriez être en difficulté du fait du COVID-19, vous pouvez vous inscrire sur le **registre communal** en vous adressant au plus vite au **Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu au 05.59.44.03.53 ou en envoyant un email à [ccas@saintpierredirube.fr](mailto:ccas@saintpierredirube.fr)**.

*Notez que cette inscription est facultative et confidentielle.*

Les personnes inscrites sur le plan d'alerte reçoivent un appel téléphonique hebdomadaire de la part de la MAIRIE et du CCAS pour prendre de leurs nouvelles, être à l'écoute de besoins d'informations et de services, et répondre à une demande urgente.

## AIDE AUX COURSES ET CONTACT TÉLÉPHONIQUE HEBDOMADAIRE

Les personnes fragiles ou isolées qui souhaitent bénéficier d'une aide pour faire leurs courses ou recevoir un coup de téléphone hebdomadaire peuvent se manifester au 05 59 44 15 27 ou par mail à [mairie@saintpierredirube.fr](mailto:mairie@saintpierredirube.fr).

Ce service gratuit, coordonné par le CCAS est assuré par les agents communaux et par des bénévoles de la commune.